



Bayel Au Quotidien

N° 54 - JANVIER 2019

Feuille d'information de la vie municipale

Secrétariat de mairie : 03 25 92 05 14 Elu de permanence : 06 32 27 40 14 Agence Postale : 03 25 92 69 65

SDDEA : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (TROYES) : www.sddea.fr

Service Administratif : 03.25.83.27.27 - Service Technique : 03.25.92.83.51

Site internet Commune de BAYEL : www.bayel.fr

CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal a eu lieu le lundi 3 décembre 2018. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consultables aux lieux habituels d'affichage, en Mairie et sur le site internet de la Commune : www.bayel.fr

PLANNING DES PERMANENCES JURIDIQUES DU CDAD 10

À BAYEL

Jeudi 31 janvier 2019 de 10h à 12h

Jeudi 28 mars 2019 de 10h à 12h



Pour vous inscrire il vous suffit d'appeler le secrétariat de mairie 03.25.92.05.14. D'autres permanences ont lieu également à BAR-SUR-AUBE, VILLE-SOUS-LAFERTÉ et LONG-CHAMP-SUR-AUJON.

DEPOTS SAUVAGES

Nous constatons des dépôts sauvages notamment près des conteneurs à verres et à papiers, nous vous rappelons que **jeter ou abandonner vos déchets dans la rue ou dans la nature fait l'objet d'une amende pénale**. Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

IL EST TEMPS DE RESPECTER LA NATURE ET VOS CONCI-TOYENS S'IL VOUS PLAÎT !!!

CAHIER DE DOLEANCES

ET D'EXPRESSION



À l'initiative de Monsieur le Maire et à l'instar d'autres Maires en France, un cahier de doléances est mis à disposition de tous, à la Mairie de BAYEL, il sera accessible aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Cela permettra aux concitoyens d'exprimer leur colère ou leur espérance. Par la suite copie ou synthèse sera diffusée à la Sous-Préfecture et aux élus locaux.

En espérant que de bonnes propositions émergent de cette initiative et qu'elle favorise le dialogue national.

« L'intérêt de ces cahiers, c'est de voir comment les habitants deviennent capables de décrire leurs conditions de vie dans le plus grand détail, de repérer les injustices qui marquent ces conditions de vie et de formuler des doléances pour redresser ces injustices », peut-on lire dans le programme de ces « Nouveaux cahiers de doléance ».

RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS 2018 DES SAPEURS POMPIERS DE BAYEL (C.P.I.)

Incendies : 6
Accidents de circulation : 2
Secours à victimes : 42 malaises, chutes
Protection des biens : 8 inondations
Destruction d'insectes : 33 guêpes & frelons
Reconnaitances/recherches : 2
Soit au total 93 interventions

Nous tenons à remercier tous les sapeurs pompiers volontaires pour leur dévouement et leur professionnalisme.





Vendredi 4 janvier

En présence des élus et de David
Lelubre, Président de l'intercommunalité
le Maire Serge Roussel a exprimé
les vœux de la municipalité.

**Meilleurs Vœux
pour l'année 2019**



Vendredi 4 janvier dernier, Le Maire de BAYEL, Serge ROUSSEL a présenté ses vœux aux habitants. Des vœux formulés par la citation de Philippe GELUCK « Je vous souhaite tout ce que vous souhaitez qu'on vous souhaite mais en mieux ». Une pensée a été adressée à ceux qui rencontrent des difficultés ou qui sont dans la peine ainsi qu'aux Bayellois et Bayelloises qui ont perdu un proche.

Avant de terminer, Serge ROUSSEL a tenu aussi à féliciter l'entente des associations de la Commune, associations qui ont apporté des moments de joie et d'émotions ainsi que les forces vives (sapeurs-pompiers, personnel communal et de la Maison de Retraite) et les bénévoles qui œuvrent pour l'animation et la cohésion du village.

LES TRAVAUX DE L'ANNEE PASSEE :

Le plus gros des chantiers de l'année a été la réfection totale de la voirie de la rue Belle Verrière, comprenant l'enfouissement de tous les réseaux ainsi qu'un renforcement de la défense incendie de la rue Vallée d'Argivaux, pour un montant de 217.000 €, subventionnés à hauteur de 25 % par l'Etat.

L'autre gros chantier a consisté à abattre 38 sapins rue du 19 mars 1962, plantés avant 1970, qui menaçaient la sécurité, alors que leurs racines endommageaient le réseau d'eau pluviale.

Les effets de cette coupe sont positifs, avec un ensoleillement gagné et moins de déchets et d'épines de pins qui bouchent les réseaux d'eau. Une haie végétale a été plantée à cet endroit. Par ailleurs, les bornes de recharge pour véhicules électriques devant la Mairie ont été connectées et les emplacements matérialisés, elles sont à présent opérationnelles.

L'Eglise St Martin a elle aussi subi quelques améliorations consistant en l'installation d'une nouvelle porte principale en chêne, refaite à l'identique, et les supports des statuts ont également été remplacés. Enfin, quelques petits travaux ont clôturé 2018, tel que le remplacement des gouttières à l'arrière de la Mairie et celui d'une fenêtre et d'une porte de la salle des associations.

LES TRAVAUX DE L'ANNEE 2019 :

De nombreux projets sont à l'étude dont la réfection de certains trottoirs du village, le changement de toutes les huisseries de la salle des associations, ainsi que le changement de la porte latérale de l'église.

Le gros projet concerne surtout le remplacement du château d'eau en très mauvais état., comme le confirme plusieurs études sur la structure béton. Un réservoir semi-enterré devrait être installé près de la station de pompage. Des études sont en cours.

Les travaux envisagés sont estimés à 600.000 €, normalement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 25 %. Par conséquent, le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) a dû revoir ses tarifs. Une augmentation de l'eau de 73 centimes par m3 et 25 € par abonnement, et pour l'assainissement plus 25 centimes par m3 et 25 € par abonnement a été voté lors de la dernière réunion. En comparaison avec les autres communes de l'intercommunalité, ces tarifs, même après augmentation restent dans la fourchette basse des prix pratiqués aux alentours.

Ainsi les tarifs sont les suivants :

EAU : 112 € par branchement -
2.05 € / m3 H.T.

ASSAINISSEMENT : 75 € par
branchement - 1.35/m3 H.T.

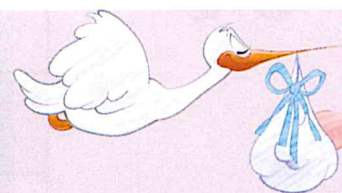


ETAT-CIVIL 2018

S4 JUNE

NAISSANCES

- 25 septembre **GOUSSARD Chaneyl**, Célya, Orlane de GOUSSARD Stéphane et Orlane JAROSZ épouse GOUSSARD
- 06 décembre **VADOT Loris**, Marcel, Georges de VADOT Ludovic et WETSCH Laetitia



MARIAGES

- 1er septembre COLLIN Eric & DENIS Christiane
- 24 mars COSSON Jean-Philippe & BUREL Caroline
- 28 avril LECLERE Xavier & DECEAU Juli
- 04 août SALLIN Jean-Baptiste & JOB Elodie



DECÈS

- 08 janvier - **BRULEY Georgette** Louise veuve DESQUET
- 10 janvier - **AUBERTIN Sylve** René
- 12 janvier - **MACHECOURT Jacques** René
- 29 janvier - **GOUGET Simone** Léontine veuve THOMAS
- 05 février - **CHAURÉ Jacqueline**
- 15 février - **DUPRÉ Louise** veuve MARTINI
- 28 février - **HOUSSARD Xavière** Pierrette veuve BOURQUIN
- 28 février - **COSTAZ Renée** veuve CHRETIEN
- 29 mars - **CONSIGNY Jean** Marie Jules
- 03 avril - **PERROT Michel** François
- 06 avril - **LE DÛ Daniel** Roger
- 09 mai - **MAES Monique** Marie Raymonde Corneille veuve BIARD
- 09 mai - **POIROT Jeanne** Catherine Jacqueline veuve OREJA
- 18 mai - **AUBERTIN Jeannine** Marie Denise veuve BETOUX
- 28 mai - **GARCIA Vincent**
- 04 juin - **REQUENA RUIZ Juan**
- 11 juin - **POVEDA Ginette** Andrée Simone veuve RÜYSSCHAERT
- 31 juillet - **BARDELLI Ginette** Paulette Marguerite veuve BOURGONJON
- 02 août - **CORVEST Joé** Guillaume
- 13 août - **BELTRAMELLI Alfred**
- 27 août - **LAËUPLÉE Maurice** Raymond
- 10 septembre - **MINIER Jean-Claude** Robert
- 11 octobre - **PIPON Colette** Jeanne Alexandrine Juliette veuve LEJEUNE
- 22 octobre - **URBAIN Marcelle** Rose Léa veuve CLÉMENT
- 29 octobre - **ERARD Odette** Andrée Claire veuve CHAVINEAU
- 09 novembre - **ALONSO Maria** Josefa veuve CABALLERO
- 23 novembre - **PRÉLAT Jacques** Philippe
- 06 décembre - **BLATTER Jacky** Frédéric Robert
- 27 décembre - **HOÛEL Odile** Marie-Louise épouse PARENT



BAYEL - CALENDRIER DES COLLECTES 2019



	SACS JAUNES	POUBELLE
JANVIER	Mercredi 2 Mercredi 16 Mercredi 30	Vendredi 4 Vendredi 18
FÉVRIER	Mercredi 13 Mercredi 27	Vendredi 1 Vendredi 15
MARS	Mercredi 13 Mercredi 27	Vendredi 1 Vendredi 15 Vendredi 29
AVRIL	Mercredi 10 Mercredi 24	Vendredi 12 Vendredi 26
MAI	Jeudi 9 Mercredi 22	Vendredi 10 Vendredi 24
JUIN	Mercredi 5 Mercredi 19	Vendredi 7 Vendredi 21
JUILLET	Mercredi 3 Mercredi 17 Mercredi 31	Vendredi 5 Vendredi 19
AOÛT	Mercredi 14 Mercredi 28	Vendredi 2 Vendredi 16 Vendredi 30
SEPTEMBRE	Mercredi 11 Mercredi 25	Vendredi 13 Vendredi 27
OCTOBRE	Mercredi 9 Mercredi 23	Vendredi 11 Vendredi 25
NOVEMBRE	Mercredi 6 Mercredi 20	Vendredi 8 Vendredi 22
DÉCEMBRE	Mercredi 4 Mercredi 18	Vendredi 6 Vendredi 20



Rappels : Les poubelles et sacs jaunes doivent être déposés pour 5 heures du matin en bordure de voie publique accessibles aux véhicules de collecte. Le verre et le papier doivent être déposés dans les points d'apport volontaires prévus dans chaque commune.

HORAIRES DECHETERIE BAR-SUR-AUBE (RD 396 route de Bayel)

Du 1er novembre au 31 mars :

lundi : 13h30-17h, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h-12h / 13h30-17h

Du 1er avril au 31 octobre :

lundi 13h30-18h30, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 10h-12h / 13h30-18h30

La déchèterie est réservée aux personnes de la Communauté de Communes munies d'un badge.

Pour le demander, connectez-vous sur le site www.barsuraube.org ou adressez vous à votre mairie.

Le badge et l'accès à la déchèterie sont gratuits pour les particuliers dans la limite de 24 passages annuels.